

réal, ayant maltraité un officier de justice qui voulait arrêter deux coureurs de bois chez M. de Carion, le gouverneur de Frontenac, pour faire un exemple, dépêcha à Montréal trois de ses gardes, avec leur lieutenant, M. Bizard, pour arrêter M. de Carion et le conduire à Québec. Bizard arrêta, en effet, le sieur de Carion, puis se retira chez M. Jacques LeBer, en attendant son départ pour Québec. Informé de l'arrestation de Carion, M. Perrot se rendit chez M. LeBer, avec trois ou quatre soldats et un sergent. Là, transporté de colère, il dit à M. Bizard : — Qui vous a rendu si hardi que de venir arrêter ainsi, sans ma permission, un officier de mon gouvernement? Bizard lui présenta alors une lettre de M. de Frontenac à son adresse. Perrot la lui jeta au visage, en disant : — Rapportez-la à votre maître et avertissez-le de vous mieux apprendre une autre fois votre métier. En attendant, je vous fais prisonnier et vous laisse une sentinelle pour vous empêcher de sortir. Bizard lui répondit qu'il n'avait de compte à rendre qu'à son maître. Perrot le fit ensuite conduire en prison. Le lendemain, revenu à ses sens, il le remit en liberté, mais, par contre, fit arrêter M. LeBer qui avait reçu Bizard chez lui.

Bizard prit sa revanche quelques semaines plus tard. Perrot ayant été attiré à Québec sous un prétexte quelconque, par les ordres de M. de Frontenac, Bizard l'arrêta à son tour et le fit enfermer au château Saint-Louis. Il ne sortit de là que pour être conduit en France où il fut enfermé à la Bastille.¹

En 1674, M. de Frontenac proposait au ministre de remplacer le major de Montréal, vieux et malade, par le sieur de Lanouguère (Lanaudière) ou par M. Bizard.

¹ M. l'abbé Faillon (*Histoire de la Colonie française au Canada*, vol. III, pp. 475 et seq.), et Parkman (*Frontenac and New France*, pp. 30 et seq.) racontent cet incident avec force détails.